



La Vie domestique des paysans de Lacalm aux XVII^e et XVIII^e siècles

Étudiante à la faculté du Mirail à Toulouse, Céline Bessède nous offre ici quelques pages précises et savoureuses de son mémoire de maîtrise soutenu en 2003 et traitant de « la vie rurale dans le quartier de Lacalm entre 1670 et 1789. »

Pour l'aménagement de la maison, Céline Bessède précise d'abord les sources de ses informations puis elle détaille le cadre de la vie domestique.

Les différents espaces de vie

Les sources

Pour connaître les « intérieurs paysans » de la fin de l'Ancien Régime, peu de documents peuvent éclairer le chercheur¹. Ainsi, deux sources seulement peuvent contenir des renseignements spécifiques à l'aménagement de la maison d'habitation. Tout d'abord, les contrats de mariage, grâce à la dot donnée à la jeune fille, lorsque celle-ci est en nature, puisque les effets sont donnés en vue de fournir au nouveau ménage de quoi pouvoir meubler sa maison. Toutefois, l'inconvénient des contrats de mariage est qu'ils ne recensent pas tous les biens contenus dans une maison, mais

1) GOUBERT Pierre, *la vie quotidienne op. cit.*, p. 6

donnent simplement des indications sur ce que l'on peut y trouver. Une autre source permet d'évaluer, et là avec beaucoup plus de précision, l'intérieur des maisons, il s'agit des inventaires après décès, dans lesquels les notaires doivent consigner avec exactitude les biens de la personne décédée. Cependant, de telles sources sont rares dans notre région, puisque, en ces temps où la menace de la mort est omniprésente, et contrairement à d'autres parties du royaume français, le testament est ici pratiqué par une très large majorité de personnes, même par le plus pauvre, si tant est qu'il possède quelque chose à céder.

De plus, étant donné que l'héritage revient à un seul héritier et que le patrimoine n'est pas divisé entre les enfants, si celui-ci a pu être nommé dans le testament l'inventaire après décès n'est pas utile. Il intervient donc seulement en cas de litige lorsque le testament n'a pas, pour une raison ou une autre, été fait. Ainsi, pour la période étudiée, seulement trois inventaires ont été retrouvés, ce qui est bien peu pour prétendre donner une vision exhaustive des intérieurs ruraux, mais, complétés par la bibliographie, ils peuvent toutefois, par leur diversité, permettre d'entrevoir les généralités. Le premier, datant du 24 janvier 1749, est celui de Géraud Coursières, métayer à Salet « *en la métairie de Noble Jean-Baptiste de Marssa, seigneur de Lestang* ». Le malheureux fut « *attaqué d'une appoplexie dont il tomba, dans un escalier (chez un tavernier) aud Saint-Antonin le 19 du mois courant. Il y serait décédé le 21 dud mois sur les sept heures, sans qu'on scache s'il a fait cy devant aucun testament* »². De nombreux témoins viennent assister à l'inventaire, notamment, la femme du défunt, Anne Séguy. La famille compte huit enfants, l'aînée, Jeanne, étant mariée à un brasier de Feneyrols³. Il reste donc sept enfants en bas âge vivant dans la maison familiale, qui semble également abriter la nièce du défunt. Les Coursières jouissent d'une relative aisance, puisque les effets de Géraud sont estimés à un total de sept cent quatre-vingt-seize livres et neuf deniers⁴. De plus, comme la famille vit dans la

2) A.D.T.G., 5e 19716, f1 r°. Les numéros des folios indiqués pour l'inventaire de Jean Coursières correspondent à la numérotation de la liasse contenant l'inventaire. Ils ne correspondent pas à la numérotation de l'ensemble du registre (non folioté car il est seulement une compilation de liasses). Cf. Annexe 8, p. 248 pour la reproduction de l'inventaire de Géraud Coursières.

3) Ibid

4) A.D.T.G., 5e 19716, f3 v°

maison de la métairie, l'inventaire ne prend pas en compte les meubles qui peuvent être présents dans la maison et appartenant au propriétaire. Le même problème se pose pour Jean Tabarly, décédé le 9 mai 1779, et métayer de Pierre Jean Bernard Alauzet, bourgeois de Saint-Antonin, à la métairie de La Molle. En effet, là aussi, la maison a pu contenir des objets autres que ceux du mort. De plus, l'inventaire est ici tardif, puisqu'il n'est effectué que les 5 et 6 novembre 1780, soit un an et demi après le décès, même si la veuve, Catherine Donnadiou, affirme que rien n'a été touché⁵. L'inventaire est ici fait « *pour ne pas confondre le droit de la veuve avec celui de ses filles car elle doit quitter la métairie le 25 novembre prochain* ». La famille compte ici quatre filles, dont aucune ne semble avoir quitté la maison familiale, plus Jeanne Fort, la mère du décédé. Le frère de ce dernier, François Tabarly, semble également vivre sous le même toit, même si ce n'est pas clairement dit (puisque, contrairement aux autres témoins, son lieu d'habitation n'est pas précisé et que son nom vient juste derrière ceux de la maisonnée)⁶. Là aussi, la famille semble vivre plutôt confortablement, à la vue des meubles qu'elle possède (il n'y a pas, ici, d'estimation globale des biens). Enfin, le troisième inventaire « des meubles et effets », rédigé « pour en empêcher l'égarerment et les conserver », datant des 23 et 24 octobre 1769, tranche avec les deux autres, puisqu'il s'agit des effets d'Alexis Bru, qui est brassier au Bes de Lacam, et qui est mort le 14 octobre 1769⁷. Cet inventaire, plus que les deux autres encore, frappe par son mobilier réduit, d'autant plus que, contrairement aux deux métayers, aucun meuble ne peut avoir été ajouté. Les biens du défunt sont ainsi estimés à quatre-vingt-treize livres, ce qui est bien peu pour assurer la survie de la famille, qui n'élève cependant ici qu'une fillette de deux ans⁸.

Aux inventaires et aux contrats de mariage, peut s'ajouter la « déclaration de certains meubles », que Antoine Joany Feuranelle donne à Louis Régy brassier, pour avoir été son domestique en 1758 et 1759⁹. En effet, ce dernier doit être payé cent huit livres pour ces deux années (soit cinquante-quatre livres par an), et son employeur préfère lui donner la valeur de cinquante-sept livres

5) A.D.T.G., 5e 19870, f161 r°

6) *Ibid*

7) A.D.T.G., 5e 19870, f80 r°

8) A.D.T.G., 5e 19870, f80 r° et f81 v°

9) A.D.T.G., 5e 19841, f78 r°

non pas en argent, mais en nature, ce qui souligne par ailleurs le manque de numéraire dans les campagnes¹⁰.

Si la maison n'est, pour la plupart du temps, réduite qu'à une seule pièce, celle-ci est toutefois aménagée pour permettre la séparation, de manière plus ou moins évidente, des différentes activités domestiques. Ainsi, même si la vie paysanne se fait surtout à l'extérieur, notamment l'été, la maison reste le lieu où la famille se retrouve et se protège contre les agressions extérieures.

La cheminée et la cuisine

Elle a beau plus enfumer la pièce que la chauffer, la cheminée reste le pôle principal de la maison. D'ailleurs, ne parle-t-on pas du « foyer » ou du « feu » pour désigner le ménage ? C'est autour de l'âtre que l'on se chauffe les soirs d'hiver lorsque les nuits sont longues et froides grâce à la veillée qui permet à tous de se retrouver, les plus petits écoutant les anecdotes et les histoires que les plus âgés se remémorent. Quand c'est la saison, les voisins peuvent aussi venir se joindre à la famille pour manger des châtaignes ou des noix. Toutefois, la chaleur de la cheminée a l'inconvénient de se disperser facilement vers l'extérieur et de ne pas se diffuser équitablement dans toute la pièce. Durant certains hivers très rigoureux, notamment celui de 1709, alors que la température extérieure se situe autour de moins vingt degrés, la température intérieure des maisons avoisine les zéro degrés¹¹.

La cheminée sert également d'éclairage à la pièce, même si les familles possèdent par ailleurs quelques lampes à huile ou quelques bougies. Ainsi, Coursières a chez lui « deux lamperons de cuivre jaune », Tabarly « une lampe de cuivre avec sa queue en fer pesant quatre livres et demi » et « deux lampes en cuivre jaune »¹². Alexis Bru, enfin, possède « une lampe à l'essieu de cuivre et à la queue de fer pesant trois livres un quart »¹³. S'il s'agit ici de lampes à huile, le prix des bougies (plus chères que les simples chandelles) est également connu pour quelques années, seulement quatre, grâce aux listes des prix des denrées données par la communauté à l'intendance.

10) *Ibid*

11) GARNOT Benoît, *op. cit.*, p. 127

12) A.D.T.G., 5e 19716, f2 r° (Coursières) et 5e 19870 f161 v° (Tabarly)

13) A.D.T.G., 5e 19870, f81 r°

Mais la cheminée a une utilité autre que le chauffage ou l'éclairage : c'est grâce à elle que la maîtresse de maison peut préparer les repas de la famille. Ainsi, les inventaires mentionnent tout d'abord les ustensiles spécifiques à la cheminée, ceux qui permettent d'entretenir le feu et d'accueillir les récipients pour la cuisson. Les chenets retiennent le bois pour éviter que les bûches ne tombent hors de l'âtre. Chaque inventaire en fait mention une fois, ce qui indique que les maisons possédaient toutes une cheminée (et une seule, malgré l'apparent confort de Coursières). Les chenets de Coursières et Tabarly sont en fer, ce qui doit être également le cas pour ceux de Bru, même si ce n'est pas précisé¹⁴. Malgré tout, des différences se font ressentir quant à la qualité du matériel, puisqu'ils pèsent respectivement vingt-six livres chez Coursières et quinze chez Tabarly. Quant à Bru, il doit se contenter d'« *une vieille paire* »¹⁵. Vient ensuite la « *pelle à feu* », qui permet de puiser les cendres. Elle est en fer chez Alexis Bru et d'un poids de deux livres un quart chez Tabarly (et elle est étrangement absente chez Coursières)¹⁶. La crémaillère, ou « *pendant au feu* », sert à suspendre le chaudron au dessus du foyer. Elle est présente dans les trois inventaires, en fer chez Bru et pesant six livres un quart chez Tabarly¹⁷. A ce sujet, une constatation générale se dégage de l'exposition des « *instruments pour le feu* » : l'absence du trépied, plus stable que la crémaillère, pour soutenir le chaudron. Un dernier ustensile, présent seulement chez Tabarly, peut-être parce l'inventaire est le plus récent, complète la panoplie de la cheminée : il s'agit d'une « *grille pesant deux livres un quart* »¹⁸. Elle permet de poser pour les cuire les aliments. De telles grilles possèdent souvent quatre pieds, assez bas, pour se poser juste au dessus des braises. Elle reste en tout cas rare, Jean-Michel Garric la qualifie d'ailleurs de « *privilège* »¹⁹.

La soupe mijotait des heures entières dans le chaudron suspendu dans l'âtre, elle était constituée d'un mélange de matière grasse,

14) A.D.T.G., 5e 19870, f161 v° (Tabarly), 5e 19716 f2 r° (Coursières), et 5e 19870 f80 v° (Bru)

15) *Ibid*

16) *Ibid*

17) *Ibid*

18) A.D.T.G., 5e 19870, f161 v°

19) GARRIC Jean-Michel, « Quelques éléments de culture matérielle rurale autour de Montaigu au XVIII^e siècle », dans *Bulletin de la société archéologique de Tarn-et-Garonne*, Montauban, 1996, p. 210

d'eau, de céréales ou de légumes²⁰. Si tous les chaudrons sont en cuivre avec une anse en fer, leur nombre varie selon la richesse de leur propriétaire. Si Alexis Bru n'en possède qu'un, pesant dix livres, Jean Tabarly en a deux, l'un de huit livres et demie et l'autre de quinze livres et demie²¹. Quant à Géraud Coursières, il possède une véritable « batterie de cuisine » de trois chaudrons, de trente, quatorze et sept livres²². En outre, dès 1717, le père de Marguerite Rodes, laboureur de la paroisse de Servanac, donne une « poëlle à frire » à sa fille pour son mariage avec Jean Bes, laboureur et métayer au Peyruc²³. Il faut cependant remarquer que la dot de la jeune fille fait exception aux autres par son ampleur. Le fait de posséder une poêle au début du XVIIIe siècle est donc un signe extérieur de richesse. D'ailleurs, Alexis Bru, le brassier, n'en possède pas, bien que son inventaire soit le plus récent. Par contre, Tabarly et Coursières en ont une chacun, même si celle de ce dernier est « petite » et « usée »²⁴.

Mis à part les instruments de cuisine qui permettent de cuire les aliments, d'autres, tout aussi importants, sont à considérer. Ainsi, différents ustensiles permettent la confection du pain. Coursières et Tabarly possèdent chacun une maie à pétrir le pain, accompagnée de son couvercle. Elles sont cependant toutes deux usées²⁵. Bru, s'il n'a pas les moyens financiers d'avoir un tel meuble, a cependant un « bluteau à main » qui permet de tamiser la farine²⁶. Coursières possède également deux « paillassons » (ou « paillasses »), c'est-à-dire des corbeilles tressées, un pour ranger le pain et un, qui est « vieux », servant à recueillir « la paste »²⁷. Plus étrange, il possède également « un moulin a moudre le poivre », preuve que l'épice est consommée par sa famille, ce qui est rare dans les campagnes, et qui est, encore une fois, le signe d'une condition sociale plus élevée²⁸.

20) *Ibid*

21) A.D.T.G., 5e 19870, f161 v° (Tabarly) et 5e 19870 f81 r° (Bru)

22) A.D.T.G., 5e 19716 f2 r°

23) A.D.T.G., 5e 19086, f25 r°

24) A.D.T.G., 5e 19870, f161 v° (Tabarly) et 5e 19716 f2 r° (Coursières)

25) A.D.T.G., 5e 19870, f161 v° (Tabarly) et 5e 19716 f2 r° (Coursières)

26) A.D.T.G., 5e 19870, f81 r°

27) A.D.T.G., 5e 19870, f2 r°

28) *Ibid*

Prendre les repas

C'est autour de la table que la famille se réunit pour partager les repas, la vie sociale ferme alors ses portes aux voisins pour se concentrer sur la maïsonnée. D'ailleurs, la place qu'occupe chacun autour de celle-ci définit son statut au sein de la famille. Si aucun témoignage ne nous est parvenu du quartier même de Lacalm, d'autres, tels que celui de Rétif de la Bretonne, paysan enrichi de la Basse Bourgogne, ont permis de faire une analyse assez précise de l'organisation de la famille dans la société rurale d'Ancien Régime²⁹. Elle semble s'appliquer à l'ensemble des régions françaises, avec seulement une différence entre les familles nucléaires et celles mêlant plusieurs générations (sans parler de celles, qui, comme chez Rétif, accueillent à leur table les serviteurs et les valets). Ainsi, le père de famille, ou plus exactement, le chef de famille, celui-ci pouvant être le grand-père dans le cas des maisons abritant plusieurs générations, s'assoit en bout de table, à l'extrémité du banc, ou, encore mieux, sur une chaise, située en principe du côté le plus proche de la cheminée³⁰. C'est lui qui sort du tiroir de la table (si celle-ci en est équipée) le pain, et qui le coupe pour tous les convives. Il leur verse également le vin et la soupe, en se servant toutefois le premier³¹. La maîtresse de maison se place à côté ou en face de lui, également près de la cheminée, afin de surveiller la cuisson des aliments. Puis viennent les enfants, répartis sur les bancs, les plus jeunes étant situés au plus près de leur mère, qui peut les aider à s'alimenter si besoin. Enfin, dans les maisons les plus riches, viennent s'asseoir les domestiques et les servantes³².

La table, si elle est donc un élément essentiel de la vie familiale, n'a pourtant pas fait son apparition dans toutes les maisons rurales depuis fort longtemps. En effet, elle n'entre véritablement dans les foyers qu'à partir de la seconde moitié du xvii^e siècle, ou même plus tard encore pour certaines régions (xviii^e siècle en Nivernais)³³. Avant cette date, si on la trouve quelquefois, elle est

29) *Rétif de la Bretonne*, cité dans LE ROY LADURIE Emmanuel, « De la crise ultime à la vraie croissance, 1660-1789 », dans DUBY Georges et Wallon Armand (dir.) : *Histoire de la France rurale*, tome 2, Paris, Seuil, collection Point Histoire, 1992 (1^{ère} édition 1975-1976), pp. 431-432

30) *Ibid*

31) GARNOT Benoît, *op. cit.*, p. 120

32) *Rétif de la Bretonne*, cité dans LE ROY LADURIE Emmanuel, *op. cit.* p. 468

33) GARNOT Benoît, *op. cit.*, p. 127-128

trop petite pour être pratique. La table s'accompagne généralement de ses deux bancs. Dans les trois inventaires retrouvés le fait que la table, et ces deux bancs, ne soient pas omniprésents, frappe le lecteur. Ainsi, les paysans saint-antoninois ne connaîtraient-ils pas ce meuble ? C'est peu probable, et n'oublions pas que sur trois inventaires, deux sont ceux des meubles situés dans une maison de métairie. La table et ses bancs étaient peut-être déjà dans la maison et appartiendraient au propriétaire. Cela expliquerait pourquoi ils ne sont pas recensés, alors que les deux familles ont les moyens financiers d'en avoir. En ce qui concerne la maison d'Alexis Bru, bien que celle-ci lui appartienne, elle est moins meublée du fait de la condition de son propriétaire. Une table massive en bois, peut-être avec un tiroir à son bout, comme il en existait chez les familles plus aisées, n'aurait pas pu être achetée par le brassier. Celle-ci est donc trouvée sous une forme plus simple, il s'agit de la « *table avec son couvert* », située « *sur deux tréteaux de bois de peuplier* » Alexis Bru a bien une table, mais elle n'est faite que de planches³⁴. Elle est d'ailleurs peut-être pliée et rangée dans un coin de la pièce à la fin du repas, ce qui permettrait de gagner un peu de place dans un intérieur restreint³⁵.

Par contre, aucun inventaire ne fait mention des bancs. D'autres sièges se trouvent cependant dans la maison, même s'ils ne suffisent pas pour toute la famille. Il s'agit des chaises, qui, si elles ne sont pas encore dans tous les foyers, tendent à se répandre au XVIII^e siècle. Elles sont souvent placées près de la cheminée, dans l'âtre, et permettent à la cuisinière de remuer la soupe en position assise ou encore au chef de famille de ne pas prendre ses repas sur le banc, mais de présider en bout de table³⁶. La chaise peut donc être considérée comme un témoin du statut social³⁷. Ainsi, si Alexis Bru ne possède pas de chaise, Jean Tabarly en a deux, faites « *en menuiserie* »³⁸. Quant à Géraud Coursières, il en possède quatre : une « *de peuplier neuve* », une « *plus petite en noyer usée* », et « *deux de paille neuves* »³⁹. Enfin, les coffres pouvaient

34) AUDISIO Gabriel, *op. cit.*, p. 81

35) GARNOT Benoît, *op. cit.*, p. 120

36) GARRIC Jean-Michel, *op. cit.*, p. 207-208

37) *Ibid*

38) A.D.T.G., 5e 19870, f162 v°

39) A.D.T.G., 5e 19716, f2 r°

également servir de sièges, peut-être ici remplacent-ils en partie les bancs, puisqu'aucun tabouret, ni « pliant », ni escabeau n'est mentionné.

Une fois la famille installée à table, que mange-t-elle, et avec quels ustensiles ? La base de l'alimentation est faite de céréales, ce qui explique la propagation rapide des disettes en cas de mauvaise récolte. Le blé, le seigle ou le maïs récoltés sont conduits au moulin le plus proche pour y être moulus, puis la « *paste* » du pain est le plus souvent pétrie à domicile, elle peut également être cuite dans un four privé, si le propriétaire en possède un⁴⁰. Si ce n'est pas le cas, le pain est cuit au four communal du masage (à Marou, Joany ou à La Vassière), ou encore emprunté aux voisins en possédant un. Le pain est la plupart du temps consommé sec, voire rassis, puisqu'il n'est cuit qu'en grandes miches qui durent une semaine ou plus⁴¹. La consommation de pain est estimée à une livre et demie, soit sept cent cinquante grammes par jour et par personne environ⁴². Le plat principal quotidien de tout paysan de l'Ancien Régime est la soupe. Celle-ci est d'ailleurs bien souvent l'unique plat servi. Cependant, plus qu'un potage de légumes, elle est aussi faite de céréales, de froment, de seigle, ou, dans nos régions, très souvent de maïs, et de matière grasse⁴³. La soupe est servie dans un « *pot à soupe* » en fer⁴⁴. Coursières et Tabarly en possèdent chacun deux, un « *grand* » et un « *petit* », le poids de ceux de Tabarly étant de vingt livres pour le grand et de quatorze livres pour le plus petit, cependant accompagné de son couvercle⁴⁵. Coursières dispose en outre de deux « *cuillères à pot de cuisine* », qui sont estimées « *bonnes* »⁴⁶. En effet, pour manger sa soupe, chacun la dispose, à l'aide d'une louche, sur une tranche de pain et (parfois) un morceau de lard dans son assiette⁴⁷.

40) A.M.S.A., CC9

41) GARNOT Benoît, *op. cit.*, p. 118

42) AUDISIO Gabriel, *op. cit.*, p. 99, Ce chiffre est calculé en fonction de la récolte moyenne nationale annuelle (pour une année « normale ») de grains, par rapport au nombre d'habitants du royaume. Il n'est donc qu'approximatif, et a en outre l'inconvénient de compter les nourrissons et les enfants en bas âge, dont la consommation de pain est moindre, sinon nulle.

43) GARNOT Benoît, *op. cit.*, p. 118

44) GARRIC Jean-Michel, *op. cit.*, p. 210

45) A.D.T.G., 5e 19870, f161 v° (Tabarly), 5e 19716 f2 r° (Coursières)

46) A.D.T.G., 5e 19716, f2 r°

47) GARNOT Benoît, *op. cit.*, p. 118

Coursières est celui dont la vaisselle est la plus détaillée. Ceci s'explique par le fait que, tout d'abord il est le plus riche, mais aussi parce que son inventaire a été fait très rapidement après sa mort, ce qui n'est pas le cas de Tabarly. Coursières possède ainsi, tout d'abord, quinze assiettes, dont la matière n'est pas précisée, mais qui semblent être de deux qualités différentes, puisqu'elles sont groupées en deux groupes de quatre et onze assiettes, ainsi que deux « *écuelles* »⁴⁸. Le repas peut être pris grâce à neuf cuillers, « huit d'étain pesant dix livres », et un « de laiton », il y a donc, apparemment une cuiller de moins que de membre de la famille⁴⁹. Tabarly, au contraire, à un nombre suffisant de couverts, puisqu'il possède « *quatorze cuillères d'étain* », pour une famille comptant apparemment huit personnes⁵⁰. Il faut également remarquer que le couteau, ainsi que la fourchette, sont absents des inventaires.

La soupe pouvait s'agrémenter d'un autre plat, chez les familles qui le pouvaient. Ainsi, nous avons remarqué la présence de poêles chez Tabarly et Coursières. Ce dernier possède également deux plats, l'un « *petit* » et l'autre « *grand* » et « *en terre* », pour servir les mets sur la table, peut-être les légumes cultivés dans le jardin⁵¹. Le repas s'enrichit aussi de charcuterie, posée à même la table, puisque tous les ans un cochon est sacrifié, dans les familles qui en élèvent. Il donne, outre le lard, les saucisses, les saucissons, les jambons ou les boudins qui peuvent être grillés dans la cheminée. Cependant, il ne faut pas croire que les tables campagnardes s'ornent quotidiennement de viande. En effet, bien que la plupart des ruraux élèvent de la volaille, des moutons ou des veaux, ceux-ci sont généralement destinés à la vente et à l'alimentation des villes⁵². Quant aux animaux de trait, ils sont bien évidemment le plus longtemps affectés à cet usage, puis vendus. Les chevaux ne sont jamais consommés⁵³. En outre, il semblerait que le braconnage (chasse ou pêche) permette d'apporter un complément conséquent dans l'alimentation⁵⁴. Les fromages ou les laitages, de vache ou de

48) A.D.T.G., 5e 19716, f1 v°

49) *Ibid*

50) A.D.T.G., 5e 19870, f161 r°

51) A.D.T.G., 5e 19716, f1 v°

52) CARNOT Benoît, *op. cit.*, p. 119

53) *Ibid*

54) GARNOT Benoît, *op. cit.*, p. 121

brebis, sont également une source non négligeable de lipides et de calcium, qui comblent un peu le manque de viande. Coursières garde en effet dans son grenier un « panier à fromages », sans doute la plupart étaient vendus, mais la famille pouvait par ailleurs en garder quelques-uns pour sa consommation personnelle⁵⁵. Enfin, il ne faut pas négliger la consommation d'œufs, qui semble importante, à la vue des contrats de métayage précédemment étudiés⁵⁶. Cependant, malgré tout, la consommation de viande reste très insuffisante, ce qui engendre des carences « d'autant plus marquées que le niveau social est bas », notamment en protéines et en lipides, malgré la consommation de lait ou de fromage, et une amélioration des conditions de vie au XVIII^e siècle, après 1709⁵⁷. Ainsi, les restrictions en viande durant le jeûne du Carême, l'Avent ou le vendredi ne perturbent pas véritablement les habitudes des populations rurales⁵⁸.

Dans le quartier de Lacalm les habitants vont chercher l'eau à la source, la nature calcaire du sol offrant de nombreuses résurgences des rivières souterraines. Les puits, privés ou publics, sont rares, voire inexistant, puisqu'il n'en est fait aucune mention dans le compoix. Toutefois, certaines sources, proches des hameaux, ont été aménagées en « fontaines », comme, par exemple, celle du Thouron, qui servait au ravitaillement en eau des habitants du Murel, celle du Bosc ou encore de Joany. Si toutes trois ont été transformées en lavoirs, celle de Murel paraît être la plus ancienne, puisque le bac et les aménagements qui l'entourent ne sont pas « construits », mais taillés dans la roche⁵⁹. Au contraire, certaines fontaines, à la suite du dépeuplement des campagnes, ont été laissées à l'abandon, comme, par exemple, celle de « Longues Ego », littéralement « des eaux coulant toute l'année » située à Marou et dont il ne reste plus de trace construite aujourd'hui⁶⁰. Les habitants proches de Salet s'approvisionnent, quant à eux, à la source du même nom, et dont les vertus ont été dès 1699 mises en valeur, l'intendant, souffrant de dysenterie, venant même y « prendre les eaux » à plusieurs re-

55) A.D.T.G., 5e 19716, f2 v°

56) CARNOT Benoît, *op. cit.*, p. 119

57) CARNOT Benoît, *op. cit.*, p. 122-123

58) CARNOT Benoît, *op. cit.*, p. 119

59) A.M.S.A., CC9 et témoignage oral

60) A.M.S.A., CC9

prises⁶¹. Au XIX^e siècle, profitant du succès des cures thermales et de la construction du chemin de fer qui draine un plus grand flux de population, l'eau de Salet est canalisée pour être amenée jusqu'à Saint-Antonin, où un établissement est construit pour accueillir les curistes⁶². Aujourd'hui, si les thermes ont été abandonnées, l'eau de Salet est mise en bouteille et commercialisée.

Il est évidemment impossible de connaître la part d'eau consommée, au XVIII^e siècle, par les habitants du Rouergue saint-antoninois. Ceux-ci vont la chercher dans des seaux, des « *blagis* » en patois, de cuivre, avec leur anse, comme pour les chaudrons, en fer. Bru, pour une fois, semble être le mieux équipé, puisqu'il possède deux « *blagis* », de sept livres et huit livres⁶³. Coursières en possède deux, de sept livres et demi et sept livres, ce dernier ayant perdu son anse, il ne devait pas être utilisé pour aller chercher l'eau à la fontaine, mais seulement pour la stocker dans la maison⁶⁴. Toutefois, de par son lieu d'habitation, près de l'Aveyron et de la fontaine de Salet, il ne devait pas être très contraignant pour Coursières d'aller chercher de l'eau, même plusieurs fois par jour, ceci expliquant sans doute pourquoi il ne possède qu'un *blagi*. L'inventaire de Tabarly, quant à lui, n'en fait pas mention, peut-être les *blagis* appartenaient-ils à la métairie. L'eau était ensuite gardée de part et d'autre de l'évier, si celui-ci est présent dans la maison, sur les rebords surélevés⁶⁵. Il faut enfin remarquer que si tous les seaux sont ici en cuivre, au début du XX^e siècle ils sont peu à peu remplacés par des seaux de fer ou de zinc, plus légers pour le transport depuis la fontaine⁶⁶. Les inventaires de Bru et de Coursières font également mention d'une « *casse* » qui sert à puiser l'eau de la fontaine, ou du *blagi*⁶⁷. Il s'agit d'une sorte de petite casserole de cuivre, avec cependant une queue de fer assez longue pour permettre d'aller chercher l'eau au fond du seau. Coursières en possède d'ailleurs spécialement une

61) A.M.S.A., BB13

62) AMALRIC Jean-Pierre, « Prédominance du milieu rural à partir du XVIII^e siècle », dans Loncan Bernard (dir.) : *Caylus et Saint-Antonin Noble Val*, op. cit., p. 178

63) A.D.T.G., 5e 19870, f81 r°

64) A.D.T.G., 5e 19716, f1 v°

65) Noel-Dufour A., op. cit., p. 310-311

66) Témoignage oral

67) A.D.T.G., 5e 19870, f81 r° (Bru) et 5e 19716 f2 r° (Coursières)

pour la « *laissive* », pesant trois livres et demi⁶⁸. Marguerite Rodes en reçoit également deux, dont une pour la lessive, dans sa dot⁶⁹. Bien qu'elle puisse être bue directement dans la casse, l'eau est amenée sur la table dans des cruches chez Tabarly⁷⁰. Coursières dispose également de quatre verres, donc moins d'un pour deux personnes de la maisonnée⁷¹. Peut-être étaient-ils réservés aux invités et aux occasions particulières ?

Dormir

Après la cheminée, le lit est le second « pôle » de la maison. Le lit est aussi le meuble le plus important, par sa taille et surtout par son prix⁷². Il n'est d'ailleurs, pour les habitants de Lacalm, jamais donné en dot, car il est trop cher. Pour cette même raison, mais aussi par manque de place, la vision moderne de l'occupation du lit (les parents d'un côté, les enfants de l'autre), n'est pas encore entrée dans les mœurs. Les Tabarly, qui sont semble-t-il huit ou neuf à vivre sous le même toit (si l'oncle et la nièce sont comptés) ne possèdent que trois lits : deux sur la rochelle, où dorment « *Jeanne Fort, mère de Jean Tabarly et trois des filles dud Tabarly* »⁷³. Le troisième lit n'appartient pas au métayer, mais au propriétaire, puisque seulement la « *garniture* » est recensée dans l'inventaire. Il est également placé dans « *la chambre du maître* », située, au dessus de la pièce principale avec une entrée séparée⁷⁴. C'est sans doute là que dorment Jean Tabarly, sa femme et la dernière de leurs filles. Quant à l'oncle et la nièce, à supposer qu'ils habitent dans le même lieu, l'endroit où ils dorment n'est pas précisé. Géraud Coursières et sa famille (neuf personnes) disposent apparemment de cinq lits (dont un appartient « *à Monsieur de Lestang* »), trois sont situés dans la « *chambre* », ce qui prouve, par ailleurs, que celle-ci est assez spacieuse pour les accueillir⁷⁵. Les deux lits restants sont placés dans la grange⁷⁶. Toutefois, la dis-

68) A.D.T.G., 5e 19716, f2 r°

69) A.D.T.G., 5e 19086, f25 r°

70) A.D.T.G., 5e 19870, f162 v°

71) A.D.T.G., 5e 19716, f2 r°

72) Carnot Benoît, *op. cit.*, p. 127

73) A.D.T.G., 5e 19870, f161 v°

74) *Ibid*, f162 v°-163 r°

75) A.D.T.G., 5e 19716, f1 r°-v°

76) *Ibid*, f3 r°

position des membres de la famille dans les lits n'est pas précisée. Enfin, Alexis Bru n'a qu'un lit, mais il ne vit qu'avec sa femme et sa petite fille⁷⁷. Ainsi, les inventaires montrent que, dans ces trois cas (mais cela semble être une constatation générale), chaque lit accueille environ trois personnes, les adultes et les enfants partagent souvent la même couche, « tout le monde partage (donc) la même chaleur, les mêmes puces et les mêmes épanchements »⁷⁸.

Cependant, voyons, concrètement, de quoi se compose le lit des ruraux de la France d'Ancien Régime. Il y a, tout d'abord, le « *châlit* », c'est-à-dire la structure de bois, et le fond (comparable au sommier). Cependant, ce n'est pas l'élément principal, il n'est jamais décrit avec des ornements ou des sculptures, puisque, au contraire, le but est de le cacher sous la garniture textile. C'est en effet grâce à elle, et non pas à la structure en bois, que la richesse (ou la pauvreté) de son propriétaire s'étale aux yeux de tous⁷⁹. L'essence utilisée pour le châlit est toutefois précisée pour six lits. Coursières en possède un en cerisier, situé à droite de la cheminée, et un « *fort vieux* », en chêne placé « *en coin gauche* », le lit détenu par le propriétaire étant, lui aussi, en chêne⁸⁰. Le bois des lits de Tabarly ne sont pas précisément décrits, on sait seulement que, pour deux d'entre eux, il s'agit d'un « *châlit de différents bois* »⁸¹. Sans doute Tabarly a-t-il prix le bois qu'il possédait, le lit devenant une sorte de « puzzle » fait avec des restes de planches. Enfin, Bru a son unique lit en noyer, celui-ci possède d'ailleurs des « *quenouilles* » aux quatre coins, qui permettent de soutenir « *son surciel de planches de peuplier* »⁸². En effet, pour se protéger un peu plus du froid, et aussi, sans doute, pour établir un peu plus d'intimité entre les habitants de la maison, presque tous les lits décrits sont entourés de rideaux, même si celui de Bru, avec son ciel, fait mesure d'exception. Ainsi, chez Coursières, les rideaux sont de toile, « *rayée en noir et couleur d'or* » et doublés d'une « *courtine* » pour le lit de la chambre, alors qu'ils sont « *fort*

77) A.D.T.G., 5e 19870, f80 v°

78) Goubert Pierre, *op. cit.*, p. 63

79) Garric Jean-Michel, *op. cit.*, p. 204

80) A.D.T.G., 5e 19716, f1 r°-v° et f3 r°

81) A.D.T.G., 5e 19870, f162 v°

82) A.D.T.G., 5e 19870, f80 v°

83) A.D.T.G., 5e 19716, f1 r°-v° et f3 r°

vieux » pour le lit de la grange⁸³. Tabarly en possède un en étoupe rayée et deux de vieux en sargue grise, de même que Bru, chez lequel ils sont jaunes⁸⁴.

Voilà pour la structure des lits. Voyons, à présent, de quoi ceux-ci sont « garnis ». Le lit est, bien sûr, tout d'abord composé du matelas. D'ailleurs, bien que rare, ce terme revient par deux fois dans les inventaires (une fois chez Coursières et une fois chez Tabarly), même si tous deux paraissent quelque peu usagés. En effet, la différence de vocabulaire pour désigner le couchage vient de ce que l'on met dedans l'enveloppe (faite de deux linceuls de toile, d'étoupe ou de laine cousus ensemble). Ainsi, le matelas est rempli de laine, ce qui explique sa rareté, puisque, bien que les moutons fassent partie de l'économie locale, leur laine est en principe réservée au tissage et à la vente. La majorité des lits sont donc garnis d'une « paillasse », une couchette de paille, sans doute recouverte d'un linceul pour tenir le tout, mais pas nécessairement. La « *coëtte* », remplie de plumes, est utilisée comme « couchette », c'est-à-dire comme matelas, et non pas comme couverture⁸⁵. Cependant, il est étrange de constater que, dans les inventaires retrouvés, les couvertures ne sont pas présentes partout : seul l'inventaire de Coursières en fait mention, pour les lits situés dans la chambre, et celles-ci sont alors en laine ou en « toile blanche piquée et fourrée d'estoupe »⁸⁶. La nature des plumes des couettes n'est que très rarement indiquée, pour l'un des lits de Coursières, elles sont d'oie, pour un autre elles sont « *communes* », celles de la couette de Bru, étant « *de volailles* », peut-être un mélange de plumes de natures différentes. La « *coëtte* » est souvent associée au coussin, ou au traversin, bien que ce dernier ne soit employé que dans la déclaration des meubles de Louis Régy et pour l'un des lits de Coursières (qui est garni d'« *une coëtte de traversin* »). Il s'agit d'estimer ici le poids des plumes pour en connaître la valeur⁸⁷. Ainsi, chez Bru, la couette et son coussin pèsent à eux deux trente livres, alors que pour l'un des lits de Coursières, ils en pèsent vingt-quatre⁸⁸. Quant

84) A.D.T.G., 5e 19870, f162 v° (Tabarly) et 5e 19870 f80 v° (Bru)

85) Garric Jean-Michel, *op. cit.*, p. 204

86) A.D.T.G., 5e 19716, f1 v°

87) A.D.T.G., 5e 19841, f78 r° (Régy) et 5e 19716 f1 v° (Coursières)

88) A.D.T.G., 5e 19870, f80 v° et 5e 19716 f1 v° (Coursières)

89) A.D.T.G., 5e 19716, f3 r°

aux deux lits de Coursières situés dans la grange, ils ne possèdent pas de coussin, et la plume de l'une des couettes est jugée « *mauvaise* »⁸⁹.

Les linceuls ne sont précisés que pour les lits de Coursières, qui en possèdent chacun deux, ceux des lits de la grange étant toutefois « *usés* »⁹⁰. Peut-être l'un sert-il à couvrir la paillasse, tandis que l'autre sert de drap ? Il est par ailleurs étrange que les linceuls des autres propriétaires se trouvent tous dans les armoires et les coffres, et aucun dans les lits (Tabarly garde de cette façon vingt-cinq draps dans sa limande, et aucun dans ses lits), est-ce parce que les linceuls appartiennent à leurs femmes⁹¹ ? Pourtant, lorsque l'un des éléments faisant parti d'un ensemble n'est pas au même propriétaire, l'inventaire le précise en principe malgré tout (c'est le cas quand les affaires du métayer se mélangent à celles du propriétaire de la métairie, ou même, pour d'autres objets, lorsque ceux-ci appartiennent à leurs épouses).

Il faut également signaler que la « *courtepointe* » (sorte de dessus de lit), très rare et faisant uniquement « l'apanage des plus aisés » n'est présente que dans une seule dot, celle de Marguerite Rodes, dont l'importance avait déjà été mise en avant⁹². Sa courtepointe est faite « *d'un linceul fourré de laine et de plumes* »⁹³.

Pour conclure le chapitre consacré à la literie, il convient d'évoquer le fait que les lits pouvaient être chauffés, grâce à des ustensiles, durant les périodes froides. Ainsi, outre la dot de Magdelaine Thouron, les inventaires de Coursières et Bru mentionnent chacun une « *bassinoire* » de cuivre, « *fort usée et pesant trois livres* » pour celle de Coursières, tandis que celle de Bru possède « *une queue de fer* » et pèse quatre livres⁹⁴. En outre, dans sa dot, Jeanne Delpech reçoit en 1675 un « *chauffe-lit cuivré avec queue de fer presque neuf* », valant cinquante sols⁹⁵. La bassinoire, ou chauffe-lit est, en effet, un petit récipient aux bords incurvés, muni d'une longue queue afin de pouvoir être placée dans les lits. Elle est rem-

90) *Ibid.*, f1 v° et f3 r°

91) A.D.T.G., 5e 19870 f 162 r°

92) Garric Jean-Michel, *op. cit.*, p. 204, et A.D.T.G., 5e 19086 f25 r°.

93) A.D.T.G., 5e 19086, f25 r°

94) A.D.T.G., 5e 19859, f162 r° (Thouron), 5e 19716 f2 r° (Coursières), et 5e 19780 f81 r° (Bru)

95) A.D.T.G., 5e 19844, f84 v°

plie de braises le soir et permet de chauffer et de sécher les lourds draps empreints d'humidité, avant, bien sûr, d'être retirée lorsque l'occupant du lit va se coucher.

Ranger et stocker

Les meubles de rangement

Il s'agit ici du rangement des ustensiles et de stocks de nourriture et de céréales concernant non pas l'usage agricole ou professionnel, mais l'usage « privé », en relation avec la vie familiale. La plupart des maisons se réduisent à une seule « chambre », et, puisque celle-ci concentre des activités mixtes, les rangements qui l'occupent recueillent eux aussi des objets hétéroclites. Jean-Michel Garric affirme que « l'usage de véritables meubles était devenu commun au XVIII^e siècle dans les campagnes »⁹⁶. En effet, dans les trois inventaires retrouvés, des meubles autres que les ancestraux coffres apparaissent. Il y a, tout d'abord, le « *dressoir* », trouvé chez Coursières et Bru (même si chez ce dernier il est vide), ce qui confirme que même les familles d'une condition plus modeste pouvaient en avoir, bien que la différence de prix se situe dans sa qualité et sa grandeur. Ils sont ici tous les deux en bois de peuplier, avec le « dessous en noyer », plus recherché, pour celui de Coursières⁹⁷. Le dressoir est un meuble constitué de deux parties. La partie supérieure est constituée d'étagères qui accueillent la vaisselle, tandis que celle inférieure est fermée (ici, dans les deux cas, à clef), si bien qu'elle porte le nom d'« *armoire* », bien que celle n'en soit pas vraiment une⁹⁸. Elle permet de ranger le linge, sans doute celui dont on se sert plus souvent, puisqu'il est plus facile d'accès que le linge resté dans le coffre. C'est peut-être pour cette raison que le bas du dressoir de Coursières est rempli de linge (serviettes et nappes, mais aussi linceuls) « *quasi usé* », ainsi que de « *quelques chemises des enfants* »⁹⁹. Il est également plus

96) Garric Jean-Michel, *op. cit.*, p. 206

97) A.D.T.G., 5e 19870, f80 v° (Bru) et 5e 19716 f1 v° (Coursières)

98) *Ibid*

99) A.D.T.G., 5e 19716, f1 v°

100) *Ibid*

élaboré que celui de Bru, puisqu'il possède, en plus, deux tiroirs, dans lesquels sont rangés de petits sacs « rempli(s) de papiers » et de « petits livrets concernant les quittances de diverses rentes, tailles et argues », jugés « inutiles à inventorier »¹⁰⁰.

Si Tabarly n'a pas de dressoir, il possède toutefois une « limande », qui est une sorte de petite armoire, moins chère, plus pratique dans les petits intérieurs, et qui « triomphe totalement du coffre après 1780 », date de l'inventaire de Tabarly, le plus récent des trois¹⁰¹. Elle est faite en « bois de menuiserie », plus raffiné, avec deux portes fermant à clef, et est remplie de linge. Une « petite armoire » avec « quatre portes avec serrure et clef » accueille en outre la vaisselle, ou, du moins, une partie de celle-ci. L'utilisation de ce meuble fait donc plutôt penser à un buffet ou un cabinet¹⁰².

Toutefois, même si ces meubles prennent de l'importance dans les intérieurs ruraux, ils ne remplacent pas encore l'incontournable coffre, ou caisse (le mot est utilisé en grande majorité) la différence de vocabulaire étant peut-être due à la grandeur, et à la qualité, puisque le notaire peut distinguer dans un même acte un coffre d'une caisse¹⁰³. Sur vingt-neuf dots mentionnant au moins un objet en nature, et réparties sur l'ensemble de la période étudiée, quinze jeunes filles reçoivent un coffre, deux en reçoivent même deux. Ceux-ci sont donnés durant toute la période étudiée, avec toutefois une importance un peu plus conséquente de 1675 à 1725. Dans les inventaires après décès, on retrouve quatre coffres chez Alexis Bru (dont deux à sa femme), quatre chez Jean Tabarly, et deux chez Géraud Coursières. La contenance et la valeur des coffres ne sont jamais indiquées, sauf dans une dot, datant de 1745 où il vaut seize livres¹⁰⁴. Ailleurs, ce ne sont que des estimations. De cette manière, si Tabarly possède une caisse « vieille », Bru en possède lui une « fort vieille »¹⁰⁵. Quant à Coursières, il a « un petit

101) Garric Jean-Michel, *op. cit.*, p. 206

102) A.D.T.G., 5e 19870, f162 r°-v°, et Garric Jean-Michel, *op. cit.*, p. 207

103) Garric Jean-Michel, *op. cit.*, p. 206. Les dots et les inventaires ne mentionnent que sept « coffres » contre 22 « caisses »

104) A.D.T.G., 5e 19823, f166 v°. Dot de Marguerite Maurezi du 5 novembre 1745

105) A.D.T.G., 5e 19870, f162 v° (Tabarly) et 5e 19870 f80 v° (Bru)

106) A.D.T.G., 5e 19716, f2 r°

107) Seulement trois dots mentionnent l'état de la caisse : une « neuve », une « presque neuve », et une « demie usée »

coffre demi usé »¹⁰⁶. L'état des caisses données en dot est rarement mentionné¹⁰⁷. Sur vingt-neuf coffres ou caisses étudiés, le bois de dix-sept est précisé. Il s'agit pour la plupart du temps de noyer, une essence commune pour la région (quatorze caisses), mais on trouve également un coffre en merisier (un bois plus précieux), un en peuplier (de moindre valeur), et un en poirier, qui est pourtant un arbre fruitier que les propriétaires hésitent généralement à couper. Outre le bois, l'état de la ferrure est important pour connaître la valeur du coffre, puisqu'elle est presque toujours indiquée. Les caisses données en dot ont toujours leur ferrure, et le notaire précise pour douze coffres la présence de la clef. Par contre, dans les inventaires, l'état des coffres paraît moins bon, puisque la ferrure de l'un des coffres de Coursières est « *détachée* », tandis que l'un de ceux de Bru n'a plus de clef. Enfin, les deux coffres de Tabarly situés sur la rochelle n'ont « *ni reilhe, ni ferrure* », cela tend à montrer que les coffres sont peu à peu remplacés par des meubles plus faciles d'accès, tels que les armoires¹⁰⁸. Aucune des caisses des habitants de Lacalm ne semble avoir de poignées, puisque ce n'est pas indiqué. Lorsqu'il est donné à la jeune fille pour ranger son trousseau, le coffre renferme avant tout du linge : les linceuls, nappes et serviettes offerts. Il peut aussi, par la suite, renfermer les vêtements de la famille, comme chez Tabarly, où le coffre situé dans la chambre du maître renferme les habits du décédé. Cependant, il est parfois utilisé à d'autres fins et, chez Coursières, outre « *une partie du linge et des nippes de [...] Marie et de ses filles* », il contient « *une demie quarte et un boisseau a mesurer les grains, trois cribles, un vieux paillason pour la paste et un moulin à mou- dre le poivre* »¹⁰⁹.

N.D.L.R. : Vous pourrez apprécier dans l'encart couleur central deux photographies de Joël Rouet du territoire de Lacalm ainsi que de deux chaudrons en cuivre.

108) A.D.T.G., 5e 19870, f80 v° (Bru), 5e 19716 f2 r° (Coursières) et 5e 19870 f162 v° (Tabarly)

109) A.D.T.G., 5e 19716, f2 r°